



Service scolaire
4, Place Albert Rey - 73110 Valgelon-La Rochette
Tél : 04 79 25 74 07
E-mail : resa-perisco@valgelon-la-rochette.com

www.valgelon-la-rochette.com

FICHE INDIVIDUELLE
PRE-INSCRIPTION ECOLE MATERNELLE
ANNEE SCOLAIRE 202__/202__

L'Enfant

Date d'entrée à l'école : rentrée de septembre autre (précisez) :/...../.....

Nom : Prénom : Sexe : **F** **M** .

Date de naissance : Lieu de naissance (Ville & département) :

Adresse complète :

L'enfant réside : chez les parents chez ses tuteurs si garde alternée : chez le père chez la mère

Classe prévue à la rentrée scolaire : Petite section Moyenne section Grande section

A titre informatif, utiliserez-vous les accueils périscolaires suivants : garderie matin cantine garderie soir

La Famille

Situation de famille des parents : mariés pacsés vie maritale divorcés séparés veuf

Mère (ou Représentant légal) Autorité parentale : Oui Non

Nom de jeune fille :

Nom marital :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Profession :

Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

.....

.....

N° de téléphone domicile :

N° tél. portable

N° de tél. professionnel :

Courriel

Père Autorité parentale : Oui Non

Nom de famille :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Profession :

Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

.....

.....

N° de téléphone domicile :

N° tél. portable

N° de tél. professionnel :

Courriel

Pour l'Education Nationale : autorise à communiquer ses adresses postales et courriel / n'autorise pas

La Fratrie

Nombre de frères et sœurs de moins de 12 ans :

Précisez Prénom, Nom (si différent), année de naissance et école fréquentée :

Prénom (Nom si différent)	Année de naissance	Ecole fréquentée

DATE : le

SIGNATURE :

LISTE DES DOCUMENTS ORIGINAUX A JOINDRE IMPERATIVEMENT (envoi par mail au format PDF)

- Un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture de téléphonie mobile exclue) :
Facture de gaz, eau, électricité, facture de téléphonie fixe ou relevé d'imposition.
- Le carnet de santé de l'enfant
- Le livret de famille
- Certificat de radiation si l'enfant est déjà scolarisé dans une école extérieure à la commune
- En cas de domicile différent des parents, joindre l'annexe 1 fixant la résidence principale de l'enfant en l'absence de jugement d'un Tribunal ou le jugement d'un Tribunal attribuant cette résidence
- Dérogation scolaire, si vous ne résidez pas à Valgelon-La Rochette (à demander auprès de votre mairie)

Loi RGPD :

Les données personnelles recueillies via ce formulaire, font l'objet d'un traitement par la commune de Valgelon-La Rochette dans le but de gérer les inscriptions scolaires.

Ces données sont uniquement destinées aux agents de la collectivité en charge du service scolaire.

Ces données sont conservées durant la période de scolarité de votre enfant.

Vous pouvez accéder à ces données, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits : mairie@valgelon-la-rochette.com

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Informations générales et procédure maternelle

1

Déposer la pré-inscription scolaire AVANT le 1^{er} mars, au service scolaire. Elles seront obligatoirement accompagnées de l'ENSEMBLE des documents sollicités.

2

L'affectation de votre enfant sera déterminée au début du mois de juin courant, par la commission scolaire et périscolaire, sur la base des critères définis par le conseil municipal, par Madame l'Adjointe aux affaires scolaires et périscolaires associée aux directrices des écoles maternelles.

3

Les affectations seront notifiées courant juin.
Vous recevrez la décision, courrier ou courriel, avant la fin du mois de juin courant.

4

Vous pourrez alors procéder à l'inscription périscolaire, en cas de besoin, AVANT la fin de l'année scolaire en cours.

5

La rentrée scolaire maternelle de septembre s'effectuera en 2 temps : une moitié des classes sera accueillie le matin, l'autre moitié l'après-midi. Vous pourrez accompagner votre enfant sur l'ensemble de la demi-journée. Les directrices vous informeront alors des aspect pédagogiques, organisationnels et matériels.

L'école affichera les listes des enfants accueillis le matin ou l'après-midi, la veille de la rentrée scolaire après-midi, dans les panneaux d'affichages de chaque école. Ces listes seront également sur le site : www.valgelon-la-rochette.com en page scolaire/toutemonecole.



4, Place Albert Rey - 73110 Valgelon-La Rochette
Tél : 04 79 25 74 07
E-mail : resa-perisco@valgelon-la-rochette.com
www.valgelon-la-rochette.com

ATTESTATIONS DE RESIDENCE

(à joindre au dossier si nécessaire)

Attestation sur l'honneur du lieu de résidence de ou des enfants

(A remplir uniquement en cas de divorce ou de séparation sans ou en attente d'un jugement fixant la résidence du ou des enfants)

Je soussigné(e) Mr/Mme (1) :

Atteste sur l'honneur que l'adresse de référence pour la scolarité de mon ou mes enfants est celle de mon domicile, situé :

N° : Voie :

Bâtiment/Résidence/autre :

Code postal : Ville :

J'ai bien pris connaissance que cette adresse sera prise en compte pour l'inscription scolaire et, le cas échéant, pour l'inscription périscolaire.

Fait pour service ce que de droit.

Signature

Valgelon-La Rochette le ___/___/___

(1) Rayer la mention inutile

Attestation d'hébergement sur l'honneur

(A remplir uniquement si la famille est hébergée par une autre personne)

Je soussigné(e) Mr/Mme (1) :

Atteste sur l'honneur héberger à mon domicile, situé :

N° : Voie :

Bâtiment/Résidence/autre :

Code postal : Ville :

Mr/Mme (1) :

Et ses enfants (noms et prénoms) :

Fait pour service ce que de droit.

Valgelon-La Rochette le ___/___/___

Signature de l'hébergeant

Signature de l'hébergé

(1) Rayer la mention inutile

Rappel : Article 441-7 du code pénal « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende, lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui. »